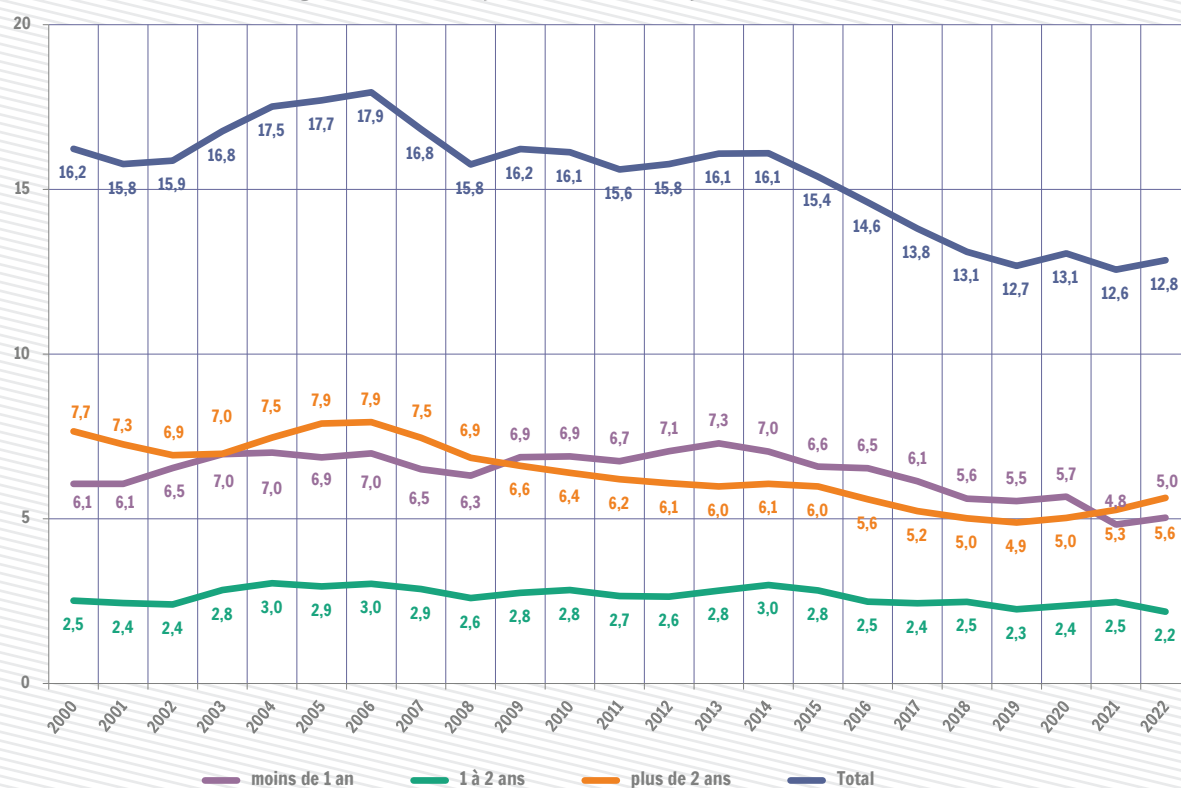


Evolution du chômage administratif

+0,2 p.p.

12,8 % des Wallons actifs sur le marché du travail (15 à 64 ans) sont demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en 2022, soit 0,2 point de % de plus qu'en 2021

Evolution du taux de chômage administratif par durée d'inoccupation



Sources : ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), Steunpunt Werk, Vlaamse Arbeidsrekening, moyennes annuelles

L'évolution du taux de chômage administratif est caractérisée par des mouvements de hausse et de baisse sous l'influence des mouvements conjoncturels mais aussi de la population en âge de travailler, des évolutions réglementaires et des politiques d'emploi mises en œuvre. Sur la période d'observation, on observe un recul du taux de chômage de 3,4 pp (16,2 % en 2000 à 12,8 % en 2022). C'est le taux de chômage de longue durée qui présente la tendance à la baisse la plus marquée, il passe de 7,7 % en 2000 à 5,6 % en 2022, soit un recul de 2,0 pp. Le taux de chômage de courte durée (moins d'un an d'inoccupation) est plus sensible aux variations conjoncturelles, il comprend aussi le chômage frictionnel, ou « naturel » chômage lié au temps nécessaire pour trouver un nouvel emploi. Entre 2000 et 2022, il a reculé de 1,2 pp passant de 6,1 % en 2000 à 5,0 % en 2022. Le taux de chômage d'une durée d'inoccupation de 1 à 2 ans, est quant à lui très stable, son niveau est quasi le même en 2000 (2,5 %) et en 2022 (2,2 %).

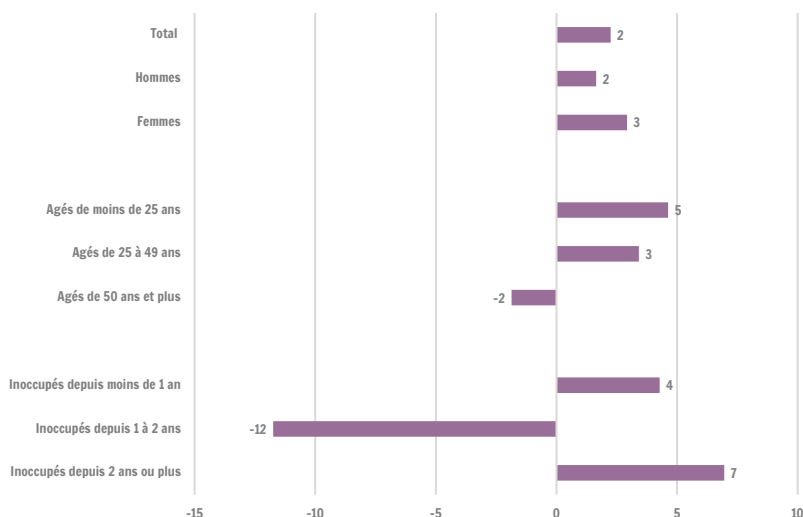
En 2022, 39 % des 205 952 demandeurs d'emploi inoccupés inscrits au Forem ou à l'ADG (moyenne annuelle) étaient inoccupés depuis moins d'un an, 17 % depuis une durée comprise entre 1 et 2 ans, 44 % depuis plus de 2 ans.

Entre 2021 et 2022, le taux de chômage a augmenté de 0,3 pp (12,6 % en 2021 à 12,8 % en 2022), il a ainsi redépassé légèrement son niveau d'avant la crise sanitaire. Cette légère hausse doit cependant s'interpréter avec prudence car elle est due en grande partie à la modification de la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 qui a entraîné une hausse significative des inscrits librement (la mise en place de l'accompagnement adapté permet à certaines catégories de demandeurs d'emploi de continuer à bénéficier de l'offre de services du Forem sans devoir se réinscrire tous les trois mois).

Par rapport à 2021, le taux de chômage de courte durée a augmenté de 0,2 pp en 2022, celui de moyenne durée a reculé de 0,3 pp et celui de longue durée augmente de 0,2 pp.

Evolution du chômage administratif

Taux de croissance entre 2021 et 2022 du nombre de DEI (en %)



Entre 2021 et 2022, le nombre de chômeurs au sens administratif (demandeurs d'emploi inoccupés inscrits - DEI) a augmenté de 4 257 unités, soit +2,2 %.

En termes relatifs, c'est le chômage des jeunes qui a le plus augmenté (+4,6 %), le taux de chômage des moins de 25 ans est ainsi passé de 27,7 % en 2021 à 29,0 % en 2022, soit un retour au niveau de 2020. Un taux de chômage bien plus élevé que pour leurs aînés : 11,6 % pour les 25-49 ans et 10,8 % pour les plus de 50 ans, en 2022.

La hausse du chômage touche plus les femmes (+2,9 %) que les hommes (+1,6 %). Le taux de chômage des femmes (12,9 %) est ainsi à nouveau légèrement supérieur à celui des hommes (12,8 %)

Sources : ONEM, FOREM, Arbeitsamt der Deutschsprachigengemeinschaft (ADG), moyennes annuelles

Définitions et sources

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Le taux de chômage administratif est calculé en divisant le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI - total ou selon la durée d'inoccupation) par la population active. Il s'agit dans cette fiche du taux de chômage en moyenne annuelle.

Le numérateur est fourni par les organismes de placement (Forem et ADG pour la Wallonie, Vdab et Actiris pour la Flandre et Bruxelles) qui comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi. La moyenne annuelle est calculée en divisant le nombre de chômeurs recensés en fin de chaque mois par 12.

Les actifs utilisés au dénominateur des taux de chômage sont issus des comptes de l'emploi élaborés par le Steunpunt Werk à partir de différentes sources : ONSS, INASTI, INAMI, BCSS, ONEM. Il s'agit d'un nombre annuel moyen. Pour les années 2020, 2021 et 2022, le calcul du taux de chômage a été réalisé sur la base du nombre d'actifs en 2019, dernières données disponibles.

Pertinence et limites

Ces données sont rapidement disponibles et permettent l'analyse des caractéristiques du chômage.

Cependant, d'une part, elles ignorent le chômage de personnes qui ne se déclarent pas au chômage parce qu'elles ne voient pas l'intérêt de s'inscrire, d'autre part, elles comptabilisent des individus qui ne cherchent pas de travail, mais voient un avantage financier à s'inscrire au chômage.

Par ailleurs, le chômage administratif est fortement influencé par la réglementation. Par exemple, la modification intervenue le 1^{er} janvier 2012, limitant à trois ans le droit aux allocations d'insertion, a influencé, à la baisse, le nombre de chômeurs mesuré par les statistiques administratives. Andis que la mise en place de l'accompagnement adapté en janvier 2022 a influencé leur nombre à la hausse.

Enfin, les séries étant collectées par quatre organismes différents (Forem, ADG, VDAB et Actiris), les données ne sont pas parfaitement comparables entre régions.

Les différences dans le mode de calcul de la population active accentuent le manque de comparabilité entre le taux bruxellois et celui des deux autres régions.

Pour en savoir plus : Le thème « Marché du travail » de www.iweps.be/walstat, les séries statistiques du marché du travail en Wallonie : <https://www.iweps.be/tag/emploi> et la vidéo « Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ? » <http://www.youtube.com/watch?v=qJgGDSjwbXE>

Personnes de contact : **Didier Henry** (dhe@iweps.be) - **Valérie Vander Stricht** (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mars 2024